



COVID-19 : Directive sur les mesures d'isolement pour les travailleurs essentiels du Nunavik en déplacement

V2020-04-20

Afin de diminuer le risque d'introduction de la COVID-19 au Nunavik et en cohérence avec les recommandations provinciales pour la protection des régions isolées, des mesures de quarantaine et de diminution des risques de transmission de la COVID sont instaurées pour les travailleurs essentiels devant se déplacer au Nunavik.

Ces mesures se veulent flexibles et adaptables au contexte particulier de chaque travailleur. Les mesures à l'intention des travailleurs dits "critiques" applicables à la catégorie 4 permettent aux travailleurs de sortir de leur isolement pendant leurs heures de travail. Nous demandons aux personnes qui voyagent au Nunavik d'observer, comme tous les Nunavimmiut, une quarantaine à leur arrivée et pendant les 14 premiers jours de leur séjour à l'extérieur de leurs heures de travail, à moins qu'ils aient observé une quarantaine pré-départ stricte.

Nous vous demandons de prendre connaissance de ce document, de lire les exemples qui l'accompagnent et d'en discuter, si possible avant votre arrivée au Nunavik, avec votre supérieur immédiat. Il s'agit d'identifier les mesures de diminution du risque qui s'appliquent à vous et permettent de maintenir les services essentiels tout en soutenant un niveau d'isolement maximal.

Au nom de tous les Nunavimmiut et des travailleurs qui sont au front de cette lutte, nous vous remercions de votre collaboration. Nous vous remercions également de mettre à profit votre leadership et votre créativité pour réorganiser vos milieux de travail d'une manière sécuritaire.



Catégories de travailleur	Recommandations pour tout travailleur
1) Cas COVID-19 (avec test positif)	<p>Retour au travail après isolement à la maison pour 14 jours après le début des symptômes ET :</p> <ul style="list-style-type: none"> • absence de fièvre depuis 48 heures • absence de symptômes aigus depuis 24 heures • PCR négatif sur 2 échantillons respiratoires (valable pour les travailleurs de la santé - Vérifiez auprès de la Direction de santé publique que ces recommandations sont toujours en vigueur avant de faire le test) <p>Si possible au retour, affecter le travailleur aux soins des cas de COVID-19</p>
2) Contact domiciliaire ou intime d'un cas confirmé	<p>Asymptomatique : isolement à la maison jusqu'à 14 jours après l'exposition.</p> <p>Devient symptomatique : test COVID-19</p> <p>->Contacter Info-santé Nunavik à 1 888 662-7482</p> <p>-> positif = appliquer les recommandations d'un cas</p> <p>-> négatif = maintenir l'isolement à la maison au Sud jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</p>
3) Voyageurs en provenance de l'extérieur du Canada	<p>Asymptomatique : isolement à la maison au Sud jusqu'à 14 jours après le retour (obligatoire)</p> <p>Devient symptomatique : test COVID-19</p> <p>->Contacter Info-santé Nunavik à 1 888 662-7482</p> <p>-> positif = appliquer les recommandations d'un cas</p> <p>-> négatif = maintenir l'isolement à la maison au Sud jusqu'à 14 jours après le retour</p>

Exemples de mesures

Les interventions visent la meilleure protection possible des communautés sans compromettre les services. Les possibilités de mesures d'atténuation du risque sont nombreuses et uniques à chaque type de travail. Nous désirons offrir de la flexibilité aux employeurs dans le déploiement de ces mesures. Voici différents exemples :

- Une infirmière a fait un isolement de 14 jours à la maison en pré-départ (elle n'est pas sortie à l'épicerie ou à des rendez-vous et elle était isolée de ses contacts domiciliaires. Si elle vit en couple, son conjoint et elle peuvent choisir de s'isoler ensemble pour 14 jours, en autant qu'ils respectent tous deux la quarantaine. Cette personne représente un risque faible de transmission. Étant donné que la quarantaine a été faite au sud, il n'est pas nécessaire de la répéter au nord.

- Un travailleur qui œuvre à des tâches d'entretien ou de réparation a un poste de travail réservé, délimite un périmètre de 2 mètres au plancher autour de son poste de travail ou installe un avis sur sa porte. Il se lave les mains fréquemment. Il s'assure de rester à 2 mètres de ses collaborateurs et privilégie les conversations par téléphone plutôt qu'en personne. Il a un téléphone qui n'est pas partagé par l'équipe.

- Un médecin ou une infirmière, dans le cadre de son travail clinique, évite de faire des visites à domicile chez les aînés pour les 2 premières semaines de son séjour. Il ou elle porte un masque lors de ses rencontres avec les patients, n'utilise pas les téléphones dans les endroits communs et se lave régulièrement les mains. Lors des réunions d'équipe, il ou elle garde une distance de 2 mètres du reste de l'équipe médicale.

- Une infirmière régulière de retour de vacances à Montréal se voit attribuer à des tâches qui n'impliquent pas de contact direct avec la clientèle pour les 2 premières semaines de son retour. Elle a un téléphone que personne d'autre n'utilise. Elle délimite une zone de 2 mètres autour de son poste de travail. Pendant les réunions d'équipe, elle garde une distance de 2 mètres de ses collègues. Elle se lave les mains fréquemment.

- Une gestionnaire de retour de vacances de Montréal s'assure de délimiter une zone de 2 mètres autour de son poste de travail ou affiche une note à sa porte pour aviser ses collègues de son isolement. Elle participe aux réunions d'équipe en téléconférence. Elle ne mange pas dans les endroits communs. Elle n'utilise que son propre téléphone. Elle se lave les mains fréquemment et ne fait pas de covoiturage.

Si une de ces personnes développe des symptômes, elle entre immédiatement chez elle, avise son supérieur et contacte l'infirmière la ligne Info-santé Nunavik ([1 888 662 7482](tel:18886627482)) pour faire évaluer ses symptômes et prendre un rendez-vous.